

PARIS (MPE-Média) - Les tarifs réglementés de vente de gaz hors taxes de GDF SUEZ au particuliers vont diminuer au 1er décembre 2014 de 0,79 % en moyenne par rapport au barème en vigueur en novembre 2014, annonce ce lundi la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

La baisse est de 0,3 % pour ceux qui n'utilisent le gaz que pour la cuisson, de 0,5 % pour ceux qui en font un double usage cuisson et eau chaude et de 0,8 % pour les foyers qui se chauffent au gaz, précise la CRE.

Cette évolution résulte de la baisse des coûts d'approvisionnement du fournisseur tels qu'estimés par la formule tarifaire inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 30 juin 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel de GDF SUEZ et s'inscrit dans un contexte de relative stabilité des prix du gaz depuis le mois d'octobre et de tendance à la baisse des cours des indices pétroliers retenus dans la formule tarifaire.

Depuis le 1er janvier 2014, les tarifs ont diminué en moyenne de 2,1 %, précise la même source.

La Rédaction

Voir aussi sur:

<http://www.cre.fr>

Adhérez à www.mpe-media.com en 2014

750€ HT/an pour plusieurs adresses

LETTRE + SITE WEB + CERCLE

contact@mpe-media.com

+336 60 58 89 26